

## SECTION A

### INSTRUCTIONS, RENSEIGNEMENTS ET MODALITÉS À L'INTENTION DU SOUMISSIONNAIRE

La présente demande de propositions (DP) est émise par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDSK).

#### ACCEPTATION DES MODALITÉS

Une proposition indique que le soumissionnaire convient d'être lié par les instructions, les renseignements et les modalités dans leur totalité, tels qu'ils figurent dans la présente DP. Aucune autre modalité incluse dans la proposition du soumissionnaire ne s'appliquera au contrat octroyé, malgré le fait que la proposition du soumissionnaire peut faire partie du contrat octroyé.

#### QUESTIONS CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES

Pour garantir l'intégrité du processus d'appel à la concurrence, les demandes d'information et toute autre communication concernant le présent marché doivent être adressées **uniquement** au responsable de l'adjudication du contrat. Aucune question ni autre communication ne doit être adressée à un autre représentant officiel du gouvernement. Si cette modalité n'est pas respectée pendant la période de l'appel d'offres, la proposition peut (pour cette raison uniquement) être disqualifiée.

Les questions **DOIVENT** être reçues **au plus tard cinq jours civils** avant la date de clôture de l'appel d'offres afin que le responsable de l'adjudication du contrat ait suffisamment de temps pour y répondre. Il est possible que les questions reçues après cette date demeurent sans réponse avant la date de clôture de l'appel d'offres.

Par souci d'uniformité et de la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, des dispositions seront prises pour que tous les soumissionnaires reçoivent l'information concernant les questions importantes reçues et les réponses à ces questions sans que l'identité du soumissionnaire qui pose les questions ne soit révélée.

#### COÛTS DE LA PROPOSITION

Aucun paiement ne sera versé pour les coûts engagés pour la préparation et la soumission d'une proposition en réponse à la présente DP.

Aucuns frais engagés avant la réception d'un contrat signé ou d'une autorisation écrite précise du responsable de l'adjudication du contrat ne peuvent être imputés au contrat qui en résulte.

## **MODIFICATIONS**

Après la date de clôture de la DP, aucune modification apportée à la proposition ne sera acceptée. Pendant l'évaluation, les membres de l'équipe d'évaluation peuvent, à leur gré, soumettre des questions aux soumissionnaires ou les convoquer en entrevue pour obtenir des précisions.

## **LOIS APPLICABLES**

Tout contrat octroyé doit être interprété et régi, et les relations entre les parties, déterminées, conformément aux lois en vigueur en Ontario.

Le soumissionnaire peut, à sa discrétion, mentionner les lois applicables d'une province ou d'un territoire du Canada de son choix sans porter préjudice à la validité de sa proposition et, à cette fin, il peut supprimer le nom d'une province ou d'un territoire du Canada mentionné et le remplacer par le nom de la province ou du territoire du Canada de son choix. S'il n'apporte aucun changement, il reconnaît que les lois applicables indiquées lui sont acceptables.

## **MODE DE PAIEMENT**

Les paiements seront versés dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle la facture et les documents à l'appui seront reçus conformément aux modalités du contrat.

## **INSTRUCTIONS CONCERNANT LES FACTURES**

La facture **DOIT** indiquer clairement la date, le numéro du contrat et la description du travail. Tout montant de la TPS/TVH due à Sa Majesté doit être indiqué séparément sur toutes les factures de biens ou de services fournis et sera payé par le gouvernement du Canada. Le soumissionnaire convient de remettre la TPS/TVH perçue ou due à l'ARC.

## **PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS**

Toutes les propositions doivent être présentées par courrier électronique ou par télécopieur :

Elaine Casselman

Courriel : [elaine.casselman@servicecanada.gc.ca](mailto:elaine.casselman@servicecanada.gc.ca)

Télécopieur : 819-994-4127

## SECTION B

### DEMANDE DE PROPOSITIONS/ÉNONCÉ DE TRAVAIL

**1. Titre du projet de recherche :** Comprendre la situation liée aux moyens de transport des adultes canadiens handicapés : déterminer les obstacles auxquels font face les adultes handicapés qui doivent se déplacer localement et sur de longues distances.

**2. Date de clôture**

La présente demande de propositions prend fin le **19 février 2009**. Les propositions ne seront plus acceptées après **16 h (HNE/HAE)**.

**3. Objet du projet de recherche**

La demande de propositions vise à solliciter des propositions de projet de recherche qui portent sur les moyens de transport des adultes canadiens handicapés, s'appuyant sur les données de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006. Particulièrement, le projet de recherche visera à déterminer (tout particulièrement au sein du système de transport sous réglementation fédérale) les obstacles auxquels font face les personnes handicapées qui utilisent des moyens de transport local et sur de longues distances.

Le projet a pour objet de mieux comprendre la façon dont les personnes handicapées ont accès au système de transport.

**4. Contexte**

Pour favoriser la pleine participation des Canadiens handicapés, il est essentiel de mettre en place des collectivités accessibles et d'offrir des mesures de soutien aux personnes handicapées. La pleine participation des personnes handicapées requiert la prise de mesures sur deux plans : sur le plan de la société, par la réduction ou l'élimination d'attitudes défavorables et d'obstacles environnementaux qui perturbent la vie des personnes handicapées et empêchent leur pleine inclusion dans la société, et sur le plan personnel, par l'amélioration des mesures de soutien accessibles aux personnes handicapées qui visent à répondre à leurs besoins individuels et le renforcement de la participation et de l'indépendance.

La *Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées*, que le Canada a signée le 30 mars 2007, reconnaît que le transport est un aspect primordial d'une vie indépendante et que les personnes handicapées se fient aux services de transport dans leur vie quotidienne au même titre que les personnes non handicapées. L'accès au transport est nécessaire pour disposer d'autres droits de la personne fondamentaux, comme un accès égal aux soins de santé, à l'emploi, etc. Toutefois, les limitations du système de transport peuvent empêcher les personnes handicapées d'y avoir accès. Un des objectifs de la *Convention de l'ONU* vise à s'assurer que chaque membre de la société, qu'il soit handicapé ou non, a accès à toutes les formes de transport. Voici quelques exemples de telles mesures : les conducteurs d'autobus et de train doivent s'assurer d'annoncer régulièrement les arrêts pour informer les personnes de

leur emplacement et des prochains arrêts et les sociétés de transport doivent veiller à prendre des mesures d'adaptation pour les personnes devant se déplacer avec des animaux de service et à ce que la signalisation soit affichée en braille<sup>1</sup>.

L'enquête sur la participation et les limitations d'activité (EPLA) est une enquête postcensitaire nationale qui vise à recueillir des renseignements sur les adultes et les enfants handicapés. Financée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et menée par Statistique Canada, l'EPLA fournit des renseignements sur la prévalence de différents types de handicaps, les mesures de soutien offertes aux personnes handicapées, leur profil d'emploi, leur revenu et leur participation à la société. L'EPLA a été menée en 2001 et en 2006 et constitue la seule source de renseignements détaillés axés sur les invalidités portant sur de nombreux aspects importants de la vie des personnes handicapées. Les questions concernant les besoins non satisfaits en matière de soutien et de services, dans l'EPLA de 2001 et dans l'EPLA de 2006, comprennent des besoins relatifs au transport. La question du transport pour les personnes handicapées, même si elle a été brièvement abordée dans certaines des communications relatives à l'EPLA de 2001 et à l'EPLA de 2006<sup>2</sup>, n'a toujours pas fait l'objet d'un examen approfondi au moyen des données de l'EPLA de 2006. Le projet de recherche proposé vise à combler cette lacune.

La capacité de se déplacer localement ou sur de longues distances est un élément important afin que les personnes handicapées puissent participer pleinement à la société. Les recherches précédentes, fondées sur l'EPLA de 2001, ont révélé que les personnes handicapées étaient moins en mesure d'accéder aux moyens de transport local et sur de longues distances. Ces études ont aussi montré qu'il existe une forte corrélation entre la gravité de l'invalidité et la probabilité de faire face à des problèmes de déplacement.

Les questions figurant dans l'EPLA de 2001 et de l'EPLA de 2006 sur le transport s'intéressaient au taux de déplacement sur de longues distances, au taux d'empêchement de se déplacer ou de difficulté à se déplacer sur de longues distances et aux obstacles perçus à l'égard de ce type de déplacement.

## **5. Exigences liées au projet de recherche**

Dans la mesure du possible, le cadre de l'étude visera à établir des comparaisons en déterminant si la situation des déplacements a évolué depuis 2001, et, le cas échéant, il faudra examiner l'ampleur et l'orientation de ces changements.

Le projet de recherche se divise en quatre parties principales : a) un examen de la documentation canadienne et internationale sur les questions liées au transport des adultes handicapés; b) la préparation et l'exécution d'une analyse comparative des données de l'EPLA de 2001 et de celles de l'EPLA de 2006; le cas échéant c) la rédaction d'un rapport de synthèse s'appuyant sur l'analyse comparative des données et l'examen de la documentation; d) la présentation des conclusions de recherche. L'entrepreneur effectuera les activités suivantes :

---

<sup>1</sup> <http://www.un.org/french/disabilities/>

<sup>2</sup> Une communication dans le cadre de l'EPLA de 2006 qui examine très brièvement la question du transport est intitulée : « Personnes handicapées : un profil de l'emploi », et une communication dans le cadre de l'EPLA de 2001 qui examine la question du transport est intitulée « Les mesures de soutien à l'incapacité au Canada, 2001 ».

## **a. Examen de la documentation**

L'examen de la documentation vise à vérifier la documentation et les recherches actuelles portant sur les problèmes liés au transport des adultes handicapés. L'examen ciblera le contexte canadien, mais peut également tenir compte de documentation et de recherches internationales, au besoin. L'examen doit porter sur une gamme importante de problèmes de transport pour une diversité d'adultes handicapés. Une considération importante de la recherche consistera à examiner les différences entre une multitude de groupes d'adultes en ce qui concerne les problèmes de déplacement qu'ils ont éprouvés. Par exemple, quelles caractéristiques (comme le type et la gravité de l'invalidité, le sexe, le revenu, l'emplacement) des adultes handicapés peuvent avoir un lien avec différents problèmes de transport? L'examen devrait inclure du matériel concernant les recherches sur les obstacles à l'accès au transport. De plus, il devrait tenir compte des recherches actuelles sur les programmes et les politiques (p. ex. Programme de recherche et de développement du Centre de développement des transports, décisions de l'Office des transports du Canada, etc.) ainsi que du matériel destiné aux adultes handicapés.

L'examen devrait être rédigé sous la forme d'un examen thématique de 15 à 20 pages environ, accompagné d'un résumé des principaux thèmes de 2 ou 3 pages (y compris les références relatives à chaque thème).

## **b. Analyse de données**

L'entrepreneur effectuera une analyse comparative des données (dans la mesure du possible) en examinant les questions liées au transport concernant les adultes canadiens handicapés au moyen des données de l'EPLA de 2001 et de l'EPLA de 2006.

- A) *Analyse comparative des données* : L'entrepreneur effectuera une analyse comparative des données, dans la mesure du possible. Il faut analyser les données pertinentes liées au transport de l'EPLA de 2006 qui ne sont pas comparables à celles de l'EPLA de 2001; il faut également établir des rapports à cet égard.
- B) *Échantillonnage de l'EPLA* : Les données de l'EPLA sont recueillies et diffusées par Statistique Canada; la méthode d'échantillonnage est par conséquent fiable<sup>3</sup>. Les méthodes d'échantillonnage de 2006 diffèrent légèrement de celles utilisées en 2001. La principale différence a trait à un changement du champ d'observation : l'enquête de 2006 a inclus un certain nombre de collectivités autochtones, les trois territoires et la modification de la définition de logements collectifs. En conséquence, il est nécessaire que l'entrepreneur n'oublie pas qu'il faudra procéder à des redressements de l'échantillonnage avant de pouvoir faire des comparaisons entre les deux enquêtes.

---

<sup>3</sup> Pour plus de renseignements sur les méthodes d'échantillonnage de l'EPLA, consulter l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006 : rapport technique et méthodologique ([89-628-X2007001](#))

### c. Rapport de synthèse

L'entrepreneur préparera un rapport de synthèse de 35 à 45 pages environ. Ce rapport se fondera sur l'examen de la documentation et une analyse comparative des données au moyen des données de l'EPLA de 2006. Il ne doit pas tout simplement consister en un résumé ou en une description des données. Le rapport de synthèse doit être rédigé à l'intérieur d'un cadre thématique et s'appuyer sur la documentation et les données. Il doit présenter une vaste gamme de problèmes de transport qui ont été précédemment cernés et devrait, lorsque cela est possible, mentionner les changements survenus depuis 2001 en ce qui concerne la situation des personnes handicapées au regard du transport. Ce rapport doit aussi contenir une analyse de différents types d'invalidité. Au bout du compte, ce rapport de synthèse devrait permettre d'analyser d'autres renseignements et d'autres recherches – quels aspects des problèmes liés aux transports dans le cas des adultes handicapés au Canada sont mal compris, comment pouvons-nous produire d'autres recherches pour en savoir davantage à ce sujet, quels facteurs clés devons-nous mieux comprendre pour soutenir l'élaboration future de politiques et de programmes? Plus particulièrement, il faudrait aborder les questions de recherche suivantes :

- Quelles sont les questions clés concernant les moyens de transport accessibles aux adultes canadiens handicapés qui ont été cernées dans la documentation actuelle? Quelles recherches ont été faites sur ces questions? De quelle façon pouvons-nous utiliser la documentation internationale sur ces questions pour mieux comprendre le contexte canadien?
- Quelles sont les tensions et les difficultés clés (obstacles) auxquelles font face les adultes handicapés au Canada lorsqu'ils tentent de se déplacer sur de longues distances? À quelle fréquence et dans quelles circonstances ces problèmes surviennent-ils? Quels types de groupes les éprouvent<sup>4</sup>?
- Est-ce que le manque de transport accessible est un problème important pour les adultes canadiens handicapés en ce qui concerne l'emploi, l'éducation et les loisirs? À quelle fréquence et dans quelles circonstances ces problèmes surviennent-ils? Quels types de groupes les éprouvent?
- Y a-t-il des exemples de lacunes actuelles en ce qui concerne les mesures de soutien et les services requis afin qu'on puisse s'assurer que les besoins en matière de transport sont satisfaits? Est-ce que le type et la gravité de l'invalidité et d'autres circonstances personnelles (comme le sexe, le revenu, le groupe d'âge) ont une incidence sur ces lacunes?
- Quels projets de recherche futurs sont nécessaires pour soutenir l'élaboration de politiques et de programmes qui pourraient permettre de combler les lacunes cernées dans les mesures de soutien et les services liés au transport? Quels projets de recherche futurs sont nécessaires pour soutenir l'élaboration de modèles plus larges visant à faciliter le transport des adultes?

---

<sup>4</sup> Les groupes devant faire l'objet d'un examen devraient inclure, par exemple, des groupes fondés sur le type et la gravité de l'invalidité, le sexe, le revenu, le groupe d'âge, l'emplacement et tout autre facteur d'importance.

- Dans le cadre de telles recherches, il faudrait cerner les problèmes de transport, les besoins en matière de soutien et de services visant à faciliter le transport, les lacunes touchant ces mesures de soutien et ces services, les forces relatives à ces mesures de soutien et à ces services et les caractéristiques des groupes éprouvant de la difficulté à avoir accès à des moyens de transport. Il faudrait aussi inclure une discussion sur le manque de connaissances et l'orientation de recherches futures concernant les aspects liés au transport qui sont mal compris.

#### **d. Présentation de la recherche préliminaire**

L'entrepreneur doit préparer et présenter un exposé en format PowerPoint des conclusions clés de la recherche dans le cadre d'une conférence approuvée ou d'un événement semblable, au plus tard le 31 mars 2010. L'exposé doit comprendre une discussion thématique de la documentation, une explication des méthodes et une discussion des résultats initiaux de l'analyse des données. L'exposé devrait comprendre de 17 à 25 diapositives et durer environ 20 minutes.

### **6. Budget**

Les coûts du projet ne doivent pas dépasser le budget disponible de 45 957 \$ (TPS incluse, ainsi que tout frais d'accès au CDR et tout frais de déplacement et d'hébergement engagé en raison de la présentation).

Un montant de 3 957,00 \$ sera versé à l'entrepreneur pour les frais d'accès aux données à un Centre de données de recherche de Statistique Canada (CDR).

Un montant allant jusqu'à 2 000 \$ (TPS incluse) sera disponible pour les frais de déplacement et d'hébergement engagés en raison de la présentation finale livrable, conformément aux lignes directrices du gouvernement fédéral (Conseil du Trésor).

[http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/hrpubs/TBM\\_113/menu-travel-voyage-fra.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/menu-travel-voyage-fra.asp)

### **7. Échéancier des produits livrables et des paiements**

Dans le cadre de l'exécution du projet, l'entrepreneur doit fournir les produits livrables suivants :

<b>Date</b>	<b>Événement/produit livrable</b>	<b>Pourcentage du contrat total*</b>
À la signature	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rencontre initiale (en personne ou par téléphone) avec le responsable du projet</b></li> </ul>	
4 mai 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ébauche de l'examen de la</b></li> </ul>	5 %

	<b>documentation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Méthode et échéancier proposés d'analyse de données</b></li> </ul>	
28 août 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Achèvement de l'analyse comparative de données</b></li> <li>• <b>Achèvement de l'examen de la documentation</b></li> </ul>	15 %
2 novembre 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Achèvement de l'avant-dernière ébauche du rapport de synthèse selon les lignes directrices</b></li> </ul>	20 %
15 janvier 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Achèvement du rapport de synthèse final s'appuyant sur les révisions faites dans le cadre d'un contrôle par les pairs selon les lignes directrices</b></li> </ul>	50 %
Avant mars 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Présentation PowerPoint dans le cadre d'une conférence ou d'un événement équivalent (au plus tard le 31 mars 2010)</b></li> </ul>	10 %

\* c.-à-d. le total des frais de service professionnel relatifs au contrat

Les paiements sont fondés sur les produits livrables. Les paiements seront faits dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture et à l'acceptation de chaque produit livrable par le responsable du projet, après examen et révisions.

## 8. Modalités du contrat

**Droits d'auteur et propriété intellectuelle :** L'entrepreneur conservera toute propriété intellectuelle, mais aucun document fondé sur ce travail ne devrait être publié sans en avertir auparavant RHDCC. RHDCC demande à l'entrepreneur de lui permettre de publier le document sur Internet dans le cadre d'une série de documents demandés par RHDCC.

**Exigences linguistiques :** Le rapport doit être produit en anglais ou en français.

**Environnement de travail :** RHDCC n'offre aucun espace de bureau pour l'exécution du contrat.

**Rôle de l'entrepreneur :** L'entrepreneur commencera le travail dès la signature du contrat et doit avoir terminé l'avant-dernière ébauche du projet avant le 31 mars 2010 et le rapport de synthèse final trois semaines après l'examen. Le rôle de l'entrepreneur est de respecter les

exigences du projet et la description de travail détaillée et de fournir les produits livrables acceptables au responsable du projet selon l'échéancier mentionné ci-dessus.

Si un membre de l'équipe (y compris un sous-traitant) est remplacé après la signature du contrat, l'entrepreneur doit aviser immédiatement par écrit la personne responsable du contrat et fournir le nom et le CV du remplaçant proposé justifiant ses compétences. Tout manquement à cette règle peut entraîner l'annulation du contrat.

**Autre :** RHDCC se réserve le droit d'annuler ou de modifier en tout temps les modalités de la présente demande de propositions.

## 9. Communications

Les soumissionnaires intéressés peuvent poser des questions concernant la demande de propositions à la personne responsable du contrat. Les questions doivent être posées par écrit, et toutes les questions et réponses seront communiquées à l'ensemble des soumissionnaires intéressés connus.

## 10. Exigences de la proposition

La proposition retenue pour le contrat doit :

- Fournir une description de projet succincte et contextualiser le projet de recherche.
- Présenter le cadre conceptuel, analytique ou théorique qui sera utilisé dans le cadre de la recherche (tout particulièrement, le soumissionnaire doit montrer qu'il saisit clairement la gamme des questions d'interaction à analyser pour une importante population diversifiée d'adultes handicapés et proposer un cadre analytique permettant d'aborder ces questions).
- Inclure une description des méthodes de recherche à utiliser. La description doit comprendre un cadre mentionnant les méthodes choisies de sélection de la documentation appropriée pour l'examen. De plus, le soumissionnaire doit inclure une description détaillée des étapes méthodologiques proposées pour l'analyse comparative des données. Le soumissionnaire doit montrer qu'il connaît les méthodes de recherche quantitative et qu'il possède de l'expérience à cet égard.
- Présenter un énoncé détaillé du travail prévu pour l'exécution du projet et établir des extrants précis et un échéancier pour leur exécution.
- Fournir un énoncé détaillé des coûts estimés liés au travail proposé, y compris les frais professionnels et les frais accessoires.
- Fournir le CV de tous les membres de l'équipe de recherche assorti du temps prévu que chaque membre de l'équipe consacrerà à chaque partie du projet de

recherche. Ces activités devraient être pertinentes aux exigences de la demande de propositions.

- Fournir des renseignements détaillés concernant des analyses quantitatives qu'il a effectuées par le passé et des recherches touchant des personnes handicapées et/ou des questions liées au transport. De plus, le soumissionnaire doit fournir des renseignements détaillés concernant toute recherche qu'il a effectuée sur des personnes handicapées.
- Fournir des exemples d'au moins trois documents rédigés au cours des dix dernières années, qui montrent clairement la capacité du soumissionnaire de rédiger un rapport de synthèse fondé sur les résultats de sa recherche. Le soumissionnaire peut fournir des adresses de sites Web, des fichiers lisibles par machine ou des copies papier de ces documents.

## 11. Critères de sélection

### Exigences obligatoires

- M-1 L'analyste principal doit posséder au moins deux ans d'expérience dans le domaine de la recherche sur les invalidités ou sur les transports.
- M-2 L'analyste principal doit posséder au moins deux ans d'expérience en travail d'équipe à l'égard des méthodes de recherche quantitative.
- M-3 Le budget proposé ne doit pas excéder les restrictions budgétaires.
- M-4 Tout employé proposé par le soumissionnaire, y compris les sous-traitants, ayant accès à des renseignements ou à des biens DÉSIGNÉS ou à des lieux de travail où l'on entrepose de tels renseignements ou biens doit être **citoyen du Canada**, et chacun doit détenir un certificat valide de **COTE DE FIABILITÉ** de niveau **PROTÉGÉ B**, émis et approuvé par la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale (DSICI), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, **au moment de l'attribution du contrat.**

### Exigences cotées

Les propositions seront évaluées et se feront accorder jusqu'à un maximum de 100 points en fonction du mérite technique de la proposition et des compétences de l'entrepreneur. L'importance relative de certains critères est indiquée dans la matrice de sélection de l'appendice A.

Les propositions seront également évaluées en fonction du prix proposé.

#### Méthode de sélection

- Une note minimale de soixante-dix pour cent (70 %) est obligatoire pour chaque critère de la section technique et la section relative aux compétences de l'entrepreneur. Les propositions ne respectant pas le minimum de 70 % pour chaque critère ne seront pas

considérées dans l'attribution du contrat. **Voir l'appendice A pour les exigences cotées (section technique et section relative aux compétences de l'entrepreneur).**

- Le soumissionnaire conforme ayant obtenu la note combinée la plus élevée du volet du mérite technique (combinaison de la section technique et de la section relative aux compétences de l'entrepreneur) (valeur de 80 %) et du volet du prix (valeur de 20 %) sera retenu à titre de chercheur pour la mise en œuvre du projet. Voir le tableau ci-dessous pour la méthode qui sera appliquée pour obtenir les notes finales.

<b>Exemple de l'établissement du soumissionnaire offrant la meilleure valeur</b>			
	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Points pour le mérite technique	91	88	80
Prix indiqué	50 000 \$	40 000 \$	47 000 \$
<b>CALCULS</b>			
	Points techniques	Points relatifs au prix indiqué	Points totaux
Soumissionnaire 1	$\frac{91 \times 80}{91} = 80,00$	$\frac{40 \times 20}{50} = 16,00$	96,00
Soumissionnaire 2	$\frac{88 \times 80}{91} = 77,36$	$\frac{40 \times 20}{40} = 20,00$	97,36
Soumissionnaire 3	$\frac{80 \times 80}{91} = 70,32$	$\frac{40 \times 20}{47} = 17,02$	87,34
* Représente la note technique la plus haute			
** Représente le prix de la proposition le moins élevé			

**Hypothèse :** Trois soumissions valides ont été reçues. La note technique maximale est de 100 points. La note technique la plus haute et le prix de la proposition le moins élevé se voient accorder le plein pourcentage, et le pourcentage des autres propositions est établi au prorata.

Le soumissionnaire retenu est celui qui obtient le nombre total de points le plus élevé lorsqu'on additionne les points techniques et les points relatifs au prix indiqué. En fonction des calculs ci-dessus, le soumissionnaire 2 se verrait attribuer le contrat, puisque c'est celui qui a obtenu la note totale la plus élevée compte tenu du mérite technique et du prix proposé.

- L'attribution finale sera déterminée par RHDCG une fois le processus d'évaluation terminé. Tous les soumissionnaires seront informés de la décision.

**Appendice A**  
**Points pour les critères de sélection**

<b>Critères</b>	<b>Points totaux</b>	<b>Points minimaux attribués</b>
<b>SECTION TECHNIQUE</b>		
<p><b>Compréhension démontrée des exigences et des objectifs du projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le soumissionnaire doit montrer qu'il comprend les exigences et les objectifs du projet en contextualisant la proposition au sein des recherches et des documents existants sur le sujet. (Maximum 10 points)</li> </ul>	10	7
<p><b>Références illustratives de l'examen de la recherche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les propositions seront évaluées en fonction de leur utilisation de références illustratives dans la proposition. On encourage les soumissionnaires à mentionner tout le matériel sur lequel ils se sont appuyés pour rédiger la proposition et peuvent choisir d'ajouter des références supplémentaires qui seront mentionnées dans le rapport de synthèse, mais qui n'ont pas été mentionnées dans la proposition. (Maximum 10 points)</li> </ul>	10	7
<p><b>Caractère complet et clarté du plan de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de l'évaluation de la proposition, on cherchera à déterminer si toutes les exigences du projet mentionnées dans la demande de propositions ont été abordées dans le plan de travail et on évaluera la clarté globale de la façon dont les exigences du projet ont été abordées. Des points seront accordés aux propositions bien organisées et présentées clairement. (Maximum 10 points)</li> </ul>	10	7
<p><b>Approche méthodologique proposée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le soumissionnaire doit décrire de façon exhaustive les approches méthodologiques de recherche qu'il utilisera et montrer qu'il saisit la façon dont de telles approches permettront de répondre aux objectifs du projet. Le soumissionnaire doit fournir des détails sur les étapes qu'il suivra au moment d'effectuer la recherche. Il doit entre autres fournir un cadre présentant les méthodes choisies de sélection de la documentation adéquate à des fins d'examen. Il doit aussi inclure une description détaillée des étapes méthodologiques proposées pour l'analyse des données statistiques (par exemple : obtenir l'accès aux données de l'EPLA de 2006 et aux données du recensement de 2006). (Maximum 15 points)</li> </ul>	15	10.5

<p><b>Ampleur du travail et échéancier des produits livrables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les propositions seront évaluées en fonction de l'ampleur du travail assigné à chaque membre du projet et de l'échéancier pour l'achèvement de tous les principaux produits livrables. Les propositions devraient fournir suffisamment de détails pour que les évaluateurs puissent déterminer la façon dont les tâches et les activités nécessaires à la réalisation des objectifs du projet seront exécutées. Le plan devrait mentionner les dates prévues pour la réalisation de toutes les composantes principales du projet et l'ampleur du travail assigné à chaque membre du projet pour chaque produit livrable (examen de la documentation, ébauche du rapport, rapport final, présentation PowerPoint, etc.). (Maximum 5 points)</li> </ul>	5	3.5
<b>TOTAL SECTION TECHNIQUE</b>	50	35

<b>SECTION RELATIVE AUX COMPÉTENCES DE L'ENTREPRENEUR</b>		
<p><b>Expérience de <u>recherche</u> pertinente</b></p> <p>Le soumissionnaire doit étayer son expertise en collecte, en analyse et en synthèse de renseignements, particulièrement en ce qui concerne le domaine visé. Il faut inclure dans la proposition le curriculum vitae et l'expérience pertinente de chaque membre de l'équipe de recherche, y compris les membres du personnel ou les sous-traitants qui participeront au projet. L'évaluation se fonde sur la qualité de travaux précédents effectués dans le cadre de types de projets semblables ayant eu lieu au cours des dix dernières années. Le soumissionnaire doit montrer qu'il dispose de compétences, de connaissances et d'expertise dans la réalisation de recherches portant sur le domaine des personnes handicapées et/ou relié à la question du transport. (Maximum 25 points)</p>	25	17.5
<p><b>Expérience de <u>rédaction</u> pertinente</b></p> <p>Le soumissionnaire doit étayer l'expérience et les compétences pertinentes qu'il possède montrant clairement qu'il est apte à effectuer des recherches, à faire des analyses et à rédiger des rapports pour ce type de recherche. Le soumissionnaire devrait être en mesure de fournir au moins trois documents rédigés au cours des dix dernières années (au moins deux documents doivent avoir été rédigés au cours des cinq dernières années), qui font clairement la preuve de ses capacités. Les documents devraient clairement montrer la capacité du soumissionnaire de rédiger un rapport de synthèse fondé sur une recherche quantitative qu'il a menée. Le soumissionnaire peut fournir des adresses de sites Web, des fichiers lisibles par machine ou des copies papier de ces documents. Le soumissionnaire sera évalué en fonction de la qualité des travaux qu'il a effectués dans le cadre de projets semblables à celui-ci ainsi que de ses compétences et aptitudes à effectuer le présent projet. (Maximum 25 points)</p>	25	17.5
<b>TOTAL SECTION RELATIVE AUX COMPÉTENCES DE L'ENTREPRENEUR</b>	50	35
Total – Mérite technique	100	70

## SECTION TECHNIQUE

### a) Compréhension démontrée des exigences et des objectifs du projet

(Maximum 10 points)

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 5 pts)
Bien	(jusqu' à 7 pts)
Très bien	(jusqu' à 8,5 pts)
Excellent	(jusqu' à 10 pts)

#### Critères de notation subjectifs : exigences

- **Négligé** : L'information ne figure pas dans la proposition.
- **Passable** : Compréhension de base des exigences et des objectifs du projet. Certains des renseignements présentés comportent une erreur importante (ils sont inexacts ou ils ne sont pas à jour ni pertinents).
- **Bien** : Compréhension satisfaisante des exigences et des objectifs du projet. La majeure partie de l'information est exacte et à jour, et seule une petite partie de l'information contient une erreur. Presque tous les renseignements fournis sont pertinents.
- **Très bien** : Bonne compréhension des exigences et des objectifs du projet. Tous les renseignements donnés sont exacts et à jour et ne contiennent aucune erreur importante. Quelques renseignements non pertinents sont inclus dans la proposition.
- **Excellent** : Compréhension juste, approfondie et éclairée des exigences et des objectifs du projet. Tous les renseignements donnés sont exacts, à jour et pertinents.

### b) Références illustratives de l'examen de la recherche

(Maximum 10 points)

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 5pts)
Bien	(jusqu' à 7 pts)
Très bien	(jusqu' à 8.5pts)
Excellent	(jusqu' à 10 pts)

#### Critères de notation subjectifs : exigences

- Des points seront accordés en fonction de l'étendue, de la profondeur et de la pertinence du matériel de référence fourni, pour un maximum de 10 points. Les références bibliographiques doivent concerner le domaine visé pour que des points puissent être accordés.

### c) Caractère complet et clarté du plan du projet

(Maximum 10 points)

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 5 pts)
Bien	(jusqu' à 7 pts)
Très bien	(jusqu' à 8.5 pts)
Excellent	(jusqu' à 10 pts)

### **Critères de notation subjectifs : caractère complet**

- **Négligé** : L'information ne figure pas dans la proposition.
- **Passable** : Compréhension limitée de l'analyse requise. Certains renseignements présentés contiennent une erreur importante (ils sont inexacts ou ils ne sont pas à jour ni pertinents).
- **Bien** : Compréhension satisfaisante de l'analyse requise pour chaque question de recherche. Aucun des renseignements présentés ne contient une erreur importante (ils sont inexacts ou ils ne sont pas à jour ni pertinents).
- **Très bien** : Compréhension exhaustive des exigences en matière d'analyse démontrée pour chaque question de recherche. La majeure partie des renseignements sont exacts et pertinents et ne contiennent pas d'erreurs importantes.
- **Excellent** : Compréhension juste de l'analyse requise pour chaque question de recherche. Le plan fournit une description exhaustive et détaillée de la façon de réaliser les objectifs. Tous les renseignements présentés sont exacts, à jour et pertinents.

### **d) Approche méthodologique proposée**

(Maximum 15 points)

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 6 pts)
Bien	jusqu' à 9 pts)
Très bien	(jusqu' à 12 pts)
Excellent	(jusqu' à 15 pts)

### **Critères de notation subjectifs : approche méthodologique proposée**

- **Négligé** : La proposition ne contient aucun renseignement sur l'approche méthodologique qui sera utilisée.
- **Passable** : La description des méthodes proposées contient d'importantes lacunes. De nombreuses questions importantes concernant les méthodes n'ont pas été abordées. La proposition ne contient pas de détails sur d'importantes étapes du processus.
- **Bien** : La description des méthodes est adéquate; toutefois, au moins deux questions importantes concernant les méthodes à utiliser restent sans réponse.
- **Très bien** : La description des méthodes est bonne; toutefois, il manque certains renseignements concernant quelques étapes importantes du processus ou il y a un certain nombre de petites questions concernant les méthodes employées qui n'ont pas été abordées.
- **Excellent** : La description des méthodes est clairement établie et toutes les étapes importantes sont suffisamment détaillées.

### **e) Ampleur du travail et échéancier des produits livrables**

(Maximum 5 points)

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 2 pts)
Bien	(jusqu' à 3 pts)
Très bien	(jusqu' à 4 pts)
Excellent	(jusqu' à 5 pts)

### **Critères de notation subjectifs : ampleur du travail et échéancier des produits livrables**

- **Négligé** : La proposition ne contient aucun renseignement sur l'ampleur du travail et sur les dates des produits livrables.
- **Passable** : L'ampleur du travail mentionnée n'est pas réaliste pour la réalisation du projet. Plus d'un des importants produits livrables n'est pas mentionné dans le plan ou les délais prévus pour la réalisation des produits livrables ne sont pas réalistes.
- **Bien** : L'ampleur du travail est satisfaisante pour la réalisation du projet. Un produit livrable important ne figure pas dans le plan ou les délais d'exécution sont irréalistes dans une certaine mesure.
- **Très bien** : L'ampleur du travail prévue pour chaque section du projet est réaliste et pertinente. Aucun important produit livrable n'est absent du plan.
- **Excellent** : L'ampleur du travail prévue pour la réalisation du projet dépasse les attentes. Il ne manque aucun produit livrable dans le plan. Le temps et les ressources affectés à chaque section du projet sont réalistes. D'autres jalons moins importants ont peut-être été inclus dans le plan ou l'échéancier et le plan de travail tiennent compte de difficultés possibles pouvant survenir au cours de l'analyse des données.

## **SECTION RELATIVE AUX COMPÉTENCES DE L'ENTREPRENEUR**

### **a) Expérience de recherche pertinente**

**(Maximum 25 points)**

Expérience pertinente et capacité prouvée, comme le montrent des travaux semblables ou connexes effectués par l'entrepreneur. L'évaluation est fondée sur la qualité des exemples fournis.

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 8,5 pts)
Bien	(jusqu' à 14,5 pts)
Très bien	(jusqu' à 20,5 pts)
Excellent	(jusqu' à 25 pts)

### **Critères de notation subjectifs : expérience de recherche**

- **Négligé** : L'information ne figure pas dans la proposition.
- **Passable** : Tous les travaux présentés sont en majeure partie non pertinents ou non reliés.
- **Bien** : Les travaux présentés sont importants et ne contiennent que quelques éléments non pertinents ou non reliés.
- **Très bien** : Les travaux présentés sont importants et ne contiennent aucun élément non pertinent ou non relié, mais le travail est lié indirectement au domaine de recherche.
- **Excellent** : Les travaux présentés sont exhaustifs et ne contiennent aucun élément non pertinent ou non relié, et la plupart du travail est directement pertinent au projet de recherche.
- 

### **b) Expérience de rédaction pertinente**

**(Maximum 25 points)**

Négligé	(0 pt)
---------	--------

Passable	(jusqu' à 8,5 pts)
Bien	(jusqu' à 14,5 pts)
Très bien	(jusqu' à 20,5 pts)
Excellent	(jusqu' à 25 pts)

**Critères de notation subjectifs : expérience de rédaction**

- **Négligé** : La proposition ne contient aucun renseignement indiquant que le soumissionnaire a de l'expérience dans le domaine de la rédaction de documents de recherche et de la synthèse de projet de recherche quantitative.
- **Passable** : Les exemples fournis montrent très peu d'expérience de qualité en rédaction de documents de recherche portant sur les personnes handicapées ou les questions relatives au milieu rural et au milieu urbain.
- **Bien** : Les exemples fournis montrent quelque peu une expérience de qualité en rédaction de documents de recherche portant sur les personnes handicapées ou les questions relatives au milieu rural ou urbain. Les exemples montrent une bonne capacité de rédiger des rapports de recherche finaux.
- **Très bien** : Les exemples fournis montrent une bonne expérience de qualité dans le domaine de la rédaction de documents de recherche portant sur les personnes handicapées ou les questions relatives au milieu rural ou urbain pour un public varié. Les exemples fournis montrent une bonne capacité de rédiger des rapports de recherche fondés sur une recherche quantitative.
- **Excellent** : Les exemples fournis montrent une importante expérience de qualité en rédaction de rapports de recherche sur les personnes handicapées ou les questions relatives au milieu rural ou urbain pour un public varié et montrent une excellente capacité de rédiger des rapports de recherche fondés sur une recherche quantitative.

## **Appendice B**

### **Présentation des résultats de recherche**

Le rapport final doit être présenté dans les formats suivants :

- deux versions électroniques du rapport – une en format MS Word et l'autre en format PDF (format de document portable) d'Adobe, accompagnées des fichiers sources de toutes les images électroniques, par exemple les graphiques, les photos, les tableaux et les images, contenues dans le document (minimum 4 X 5, 300 ppp);
- un fichier en format PDF du document complet;
- un fichier source en format .doc des fichiers sources de texte pour tous les graphiques.

Le rapport final doit comprendre ce qui suit :

- un résumé (d'un maximum de 200 mots précisant les éléments les plus importants du rapport);
- un sommaire (d'une longueur de 1 à 5 pages, décrivant l'objet et la portée du document, les méthodes de recherche et les sources des données, les résultats, les conclusions et les principales lacunes de la recherche);
- une table des matières;
- une liste des graphiques;
- une liste des tableaux;
- une bibliographie, des citations en bonne et due forme et des notes explicatives, au besoin.
- le rapport final doit contenir de 35 à 45 pages.

L'auteur doit également fournir avec le rapport final :

- dix mots-clés pour inscrire la publication dans les moteurs de recherche Internet. Sans ces mots-clés, le document ne pourrait pas être trouvé sur le site Web de RHDCC. Les mots-clés doivent se trouver dans le Thésaurus des sujets de base du gouvernement du Canada qui se trouve à l'adresse suivante : [http://en.thesaurus.gc.ca/intro\\_f.html](http://en.thesaurus.gc.ca/intro_f.html);
- une description du document en deux phrases à utiliser comme sommaire pour Internet;
- un court paragraphe des principales constatations.

**Afin de ne pas avoir à apporter des modifications d'envergure, l'entrepreneur doit suivre les lignes directrices en matière de style qui lui auront été communiquées lorsqu'il rédigera le rapport, le résumé et le sommaire**

*Le guide du rédacteur*, publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, peut être utile pour les questions de ponctuation, de majuscules et d'usage. Pour ce qui concerne l'orthographe, le *Petit Robert* ou tout autre ouvrage reconnu peut servir de référence. En matière d'orthographe, de majuscules et de graphiques, la condition essentielle est celle de l'uniformité.

Les entrepreneurs recevront un manuel intitulé « *Guide de présentation des rapports de recherche* ». Ce manuel est un guide étape par étape pour la préparation de tous les rapports qui seront publiés par RHDCC. Ce guide a pour but de faire en sorte que toute l'information essentielle soit présentée, et ce, de façon uniforme. On conseille aux entrepreneurs de suivre le format proposé dans ce manuel et de respecter les exigences relatives aux rapports stipulées dans le marché.

